



## Conseil économique et social

Distr.: générale

2 juillet 2007

Original: français

---

**Neuvième Conférence des Nations Unies  
sur la normalisation des noms géographiques**  
New York, 21 au 30 août 2007  
Point 17 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Enseignement, pratique et coopération internationale  
en matière de toponymie**

### **Cours de toponymie**

Présenté par la France\*\*

---

\* E/CONF.98/1.

\*\* Préparé par Élisabeth Calvarin (France).

## Résumé

Répondant à l'appel lancé par le vice-président Brahim Atoui à l'Item 22 de la 23<sup>e</sup> session du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG), au paragraphe « Autres questions toponymiques – débat d'experts » et répondant à l'invitation du coordinateur du groupe « Formation », la division francophone s'est impliquée dans le séminaire international de Tunis en avril dernier.

Deux membres de la division francophone ont participé à la Conférence internationale sur la normalisation des noms géographiques tenue à Tunis organisé par le Centre régional de cartographie et de télédétection de l'Afrique du Nord (CRTEAN) sous l'égide du GENUNG : l'un, Canadien, pour exposer le procédé de dénomination des lieux, la terminologie, les systèmes de graphies et les problèmes soulevés par les exonymes, l'autre, Française, pour présenter les systèmes de transcription en usage dans l'Afrique subsaharienne, les instructions indispensables à la collecte des toponymes sur le terrain, et leurs traitements ultérieurs organisés sous forme de bases de données.

En outre, l'expérience du terrain a fait toucher du doigt l'utilité d'établir des principes simples applicables par tous, la nécessité de se doter d'une charte et d'avoir une commission de toponymie pour établir des recommandations en vue de la diffusion des informations toponymiques aux niveaux local, national et international.

Répondant à l'appel lancé par le vice-président Brahim Atoui à l'Item 22 de la 23<sup>e</sup> session du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG), au paragraphe « Autres questions toponymiques – débat d'experts » et répondant à l'invitation du coordinateur du groupe « Formation », la division francophone s'est impliquée dans le séminaire international de Tunis en avril dernier.

En ce qui concerne l'enquête sur le terrain, elle a été réalisée par le groupe des participants au séminaire, avec l'aide du directeur du Centre régional de cartographie et de télédétection de l'Afrique du Nord (CRTEAN) et des autorités locales.

Partant des documents anciens, et des cartes et des documents existants, l'enquête a permis de suivre l'évolution des toponymes connus et de récolter les toponymes en usage, ainsi que leurs prononciations et leurs étymologies, et a été complétée par des informations apportées par les habitants – des Anciens – et un chercheur.

Plusieurs volets peuvent être dégagés.

a) 1<sup>er</sup> volet : la collecte

Il a fallu suivre les instructions préliminaires de cadrage de la zone, de rester en groupes, de trouver les bons interlocuteurs sans les influencer, de poser des questions précises et ouvertes, de déterminer la localisation en XY (latitude et longitude) du lieu dit habité ; ce qui a introduit les problèmes et les notions des divisions administratives.

Récolter les informations appelle le fait de les écrire.

b) 2<sup>e</sup> volet : les principes d'écriture, de typographie et de romanisation

La nécessité de partir de l'alphabet originel (l'arabe) s'est fait sentir très vite, ainsi que l'analyse du poids de l'usage local. En effet, selon les recommandations de romanisation du GENUNG, la romanisation de l'arabe se fonde sur les principes de Beyrouth amendé en 1972. Or, de façon générale, les panneaux sont écrits, et les habitants écrivent, selon les principes de transcription « à la française » de 1917-1922.

Il s'est avéré très vite nécessaire de trouver une hiérarchisation de la graphie principale et des variantes secondaires, tout en mettant en valeur la conservation du patrimoine linguistique dans un fichier « archives ».

En conséquence, la constitution d'un cahier de terrain consignait toutes les informations récoltées est apparue utile.

c) 3<sup>e</sup> volet : la constitution d'une base de données

Une base de données facilite la manipulation des informations. Elle considère la nomenclature, le corpus (la liste des noms de lieu) de façon organisée selon un processus de :

- hiérarchisation de l'importance des détails géographiques
- classification de ces détails géographiques

Il s'est agi de faire rentrer dans des champs des codes convenus en vue d'extraire les informations pour leur diffusion, leur partage et leur utilisation dans des cartes, des atlas de quelque nature que ce soit, et dans la constitution de glossaires, de vocabulaires quels qu'ils soient.

Ainsi donc, l'expérience du terrain a fait toucher du doigt l'utilité d'établir des principes simples applicables par tous, et la nécessité de se doter d'une charte et d'avoir une commission de toponymie pour établir des recommandations en vue de la diffusion des informations toponymiques aux niveaux local, national et international.